Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2071-0106/01/2019-151PR *(corr. DPC : A. HELLEBOIS)*
Réf. NOVA : 09/PFU/1707242
Réf. CRMS : GM/**IXL20028_688_PUN_Ernest_Solvay_14**
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, 31/03/2022

Objet : IXELLES. Rue Ernest Solvay 14. Demande de permis unique portant sur la restauration de la façade.

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 17/03/2022, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 30/03/2022.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 05/03/1998 classe comme ensemble les façades et toitures des maisons sises rue Saint-Boniface 15, 17, 19, 20, 22 et rue Ernest Solvay 12, 14, 16, 18, 19, 20 et 22 à Ixelles ainsi que les vestibules donnant accès aux magasins et logements de la rue Saint-Boniface, 17 et des 12, 16, 20, 22 rue Ernest Solvay et de l'intérieur des magasins aménagés au rez-de-chaussée du 17 rue Saint-Boniface et 20 rue Ernest Solvay.

Photo anc. Publié dans W. Rehme, *Die Architektur desr neuen Freien Schule, 1901*

Photo actuelle – extr. du dossier de demande

L'immeuble de la rue Ernest Solvay, 14 a été construit par l'architecte Ernest Blerot en 1900 – 1901 à l'initiative de Monsieur Léopold de Bernard de Fauconval de Deuken. L'ensemble des rue Ernest Solvay et rue Saint-Boniface (tout comme celui similaire de la rue Vanderschrick à Saint-Gilles) est composé de maisons d'habitation unifamiliale avec des commerces aux rez-de-chaussée. Les bâtiments d'angles sont constitués d'immeubles à appartements. Les compositions de l'architecte Blerot sont d'inspiration Art Nouveau, avec des plans simples et de nombreux éléments décoratifs en façade.

La maison de la rue Ernest Solvay, 14 est semblable à celle de la rue Vanderschrick, 11 réalisée par Blerot également. La façade offre une composition asymétrique et présente des décorations et des jeux de de parements (pierres bleues, pierres blanches, briques jaunes), présence d'une frise d'entablement garnie d'un sgraffite ainsi qu'en baie d'imposte, menuiseries ouvragées et ferronneries ornementales à motifs végétaux.

La demande porte sur la restauration de la façade. Celle-ci a en effet subi certains travaux qui ont porté atteinte à sa qualité architecturale. La devanture du rez-de-chaussée et la porte d'entrée ont été transformées en 1972, conformément à un permis d'urbanisme, avec l'ajout malheureux d'un auvent,

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

de lambris de bois, etc. qui dénaturent fortement la façade. Le remplacement des châssis en bois d'origine au 3ème étage (à une date inconnue, sans doute dans les années 1990) par des modèles inadéquats en PVC semble par contre avoir été réalisé sans autorisation préalable (mais néanmoins sans PV d'infraction). Depuis 1998, date du classement, il semblerait qu'aucune autre intervention n'ait eu lieu sur le bien.

Les travaux de restauration prévus sont :

- la restauration des deux châssis en bois d'origine du 1er étage et du soupirail du rez-de-chaussée;
- la restitution des deux châssis du dernier étage (non d'origine), des deux châssis du 2ème étage (trop abîmés pour être restaurés), de la devanture du rez-de-chaussée (disparue) et de la porte d'entrée en bois (disparue) selon leur configuration d'origine ;
- la restauration des ferronneries des balcons des 1er et 2ème étages et la restauration des pierres bleues des balcons ;
- la restauration des pierres de façade au rez-de-chaussée abîmées par les ajouts inadéquats et leur restitution partielle si nécessaire ;
- la restauration du sgraffite sous la corniche et la restauration (ou restitution) du sgraffite d'imposte de la porte d'entrée.

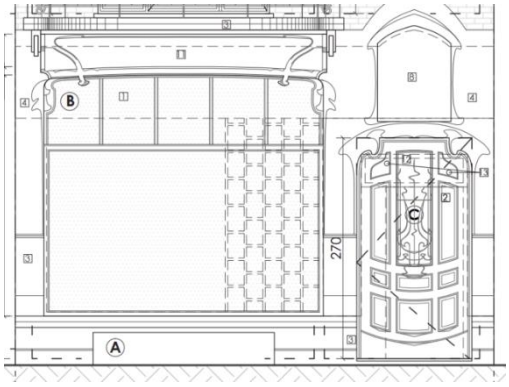

Projet de restitution de la devanture et de la porte d'entrée- extr. du dossier de demande

Avis de la CRMS

La CRMS se réjouit du projet qui permettra de retrouver la cohérence de la façade et de restituer l'ensemble de ses qualités architecturales. Si la démarche est très positive, le dossier présente cependant certaines lacunes, notamment au niveau de l'exécution des études préliminaires (études stratigraphiques) et des détails d'exécution. Dès lors la CRMS émet un avis conforme favorable sur la demande sous les conditions suivantes :

- Procéder à un relevé exact de la porte d'entrée et du châssis de la devanture de la rue Vanderschrick, 11 et fournir les plans de détails des nouveaux châssis ;

- En ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique des châssis existants, étudier le positionnement du nouveau joint d'étanchéité à l'air et l'adapter en fonction de l'épaisseur des profilés existants ;

- Restituer la finition d'origine des menuiseries (châssis, corniche) sur base d'une étude stratigraphique et des études iconographiques et matérielles ;

- procéder à une coupe stratigraphique (étude microscopique) de manière à détecter la présence éventuelle d'une couche de vernis, qui constituait probablement la finition d'origine. En fonction du résultat, on utilisera soit une peinture de type alkyde (au cas où il s'agissait de menuiseries peintes), soit un vernis (si les châssis étaient vernis à l'origine). Dans le cas d'un vernis, les châssis à restaurer seront décapés dans la mesure du possible. Si cela ne s'avérait pas réalisable, les châssis pourront être peints en faux-bois vernis. Les choix définitifs seront déterminés de commun accord avec la DPC et feront l'objet d'essais préalables ;

- Réutiliser la quincaillerie d'origine pour les châssis restitués et utiliser un modèle identique aux existants pour les châssis à restituer ;

- Utiliser du chêne pour l'ensemble des nouvelles menuiseries;

- Détailler l'intégration du verre feuilleté dans les châssis existants. La teinte du kit de fixation du vitrage sera adaptée à celle de la finition du bois afin de le rendre le moins visible possible ;

- Remettre en peinture les garde-corps des balcons selon les résultats de l'étude stratigraphique ;

- Remettre en peinture les ferronneries avec un rendu semblable à celui d'origine (type de peinture, mise en œuvre, etc.);

- Fournir les plans de détails de la future grille de protection à placer devant le soupirail au rez-de-chaussée ;

- Restituer les nouvelles pierres naturelles de façon à ce que la taille de pierre et l'aspect final (provenance, couleur, forme, finition, texture) s'intègrent au mieux à l'état existant des pierres;

- Définir la composition et la teinte du mortier de rejointoiement qui sera identique au mortier d'origine;

- Placer une gîte en bois, peinte dans une teinte neutre, et mise en retrait de la façade (environ 5 cm) dans chaque trou de boulin afin que cette obturation soit peu visible depuis la rue.

L'ensemble des réponses aux demandes ci-dessus seront soumises à la DPC pour approbation préalablement à la mise en exécution.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MERYFROOTS	C. FRISQUE
Secrétaire-adjointe	Président

c.c. à : ahellebois@urban.brusels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels